ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 29380

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes du milieu viticole à l'annonce de la possible sur taxation des vins européens par la Chine. En fait, celle-ci serait adoptée en guise de représailles contre la décision de la Commission européenne d'imposer des droits *antidumping* sur les panneaux solaires chinois importés en Europe. Cela n'est donc pas juste et rentre même en contradiction totale avec les règles du commerce international. De plus, les conséquences en seraient très graves pour la filière. En effet, ces exportations représentent jusqu'à un milliard d'euros par an, dont la moitié provient de France. On mesure donc l'impact possible d'une telle initiative. C'est pourquoi il convient de réagir immédiatement pour défendre nos intérêts. Dans ce contexte de tension, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les autorités françaises ont pris note des déclarations du ministère chinois du commerce extérieur annonçant le dépôt, par des producteurs chinois, d'une plainte antidumping et antisubventions sur les vins tranquilles, le vermouth et les vins mousseux (champagnes inclus) en bouteilles et en vrac importés d'Europe. Ces déclarations sont semble-t-il motivées par la volonté de réagir aux décisions de la Commission européenne (CE) concernant les importations en Europe de panneaux photovoltaïques en provenance de Chine. Cette plainte a donné lieu à l'ouverture d'une enquête, qui a été lancée le 1er juillet au plus tard. La France est concernée, puisque notre part dans les exportations européennes de vins vers la Chine -pour un montant de 546,6 M€- atteignait 71,5 % du total de ces exportations en 2012. La durée de l'enquête est de 12 à 18 mois. Des droits provisoires peuvent toutefois être imposés 6 à 8 mois après le lancement de l'enquête. En pratique, c'est le ministère chinois du commerce extérieur (MOFCOM), qui procédera à un échantillonnage et adressera des questionnaires aux entreprises retenues ainsi qu'à la CE. Des enquêtes de vérification pourront intervenir sur place, mais dans un second temps. Elles se déroulent en général après l'imposition éventuelle de mesures provisoires. En tout état de cause, une attention toute particulière est accordée au traitement de ce dossier ; le ministère du commerce extérieur et le ministère de l'agriculture sont mobilisés pour apporter, en lien étroit avec les fédérations professionnelles, leur appui aux producteurs. La ministre du commerce extérieur a récemment, au salon Vinexpo de Bordeaux, assuré les professionnels de la solidarité des autorités françaises. Ces autorités apporteront aux producteurs tout leur soutien : appui diplomatique, mobilisation de la CE et de nos partenaires européens producteurs de vins, assistance à la constitution de dossiers en réponse aux demandes chinoises qui pourraient leur être adressées. La relation franco-chinoise dans le domaine du vin est partenariale : les producteurs français ont investi en Chine, des investisseurs chinois ont racheté une trentaine de propriétés en France. Suite à la visite en Chine du Président de la République et dans le cadre des relations de partenariat approfondies entre la France et la Chine, les autorités françaises restent attentives et vigilantes, mais confiantes dans une issue favorable de cette procédure.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE29380

Auteur : M. Élie Aboud
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29380
Rubrique : Commerce extérieur
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 juin 2013, page 6304
Réponse publiée au JO le : 13 août 2013, page 8690